



Code d'éthique de l'athlète

À titre d'athlète du club d'athlétisme Zénix de la Mauricie, mon propos et mon comportement démontrent que :

1. Je pratique l'athlétisme de mon plein gré, et non pour obéir à mon entourage ou à mes entraîneurs.
 2. Je respecte rigoureusement les règlements du club Zénix et l'esprit du jeu.
 3. Je maîtrise mon tempérament. Les bagarres et l'intimidation sont interdites.
 4. Je respecte les entraîneurs, les athlètes de mon club ainsi que mes adversaires.
 5. Je démontre une conduite exemplaire sur et hors de la piste en utilisant un langage sans injure, sans expression vulgaire ou blasphème.
 6. Je me rappelle que gagner n'est pas la seule chose qui compte. Il est également important de m'amuser, d'améliorer mes performances, de me faire des amis et de donner le meilleur de moi-même.
 7. J'accepte ma victoire avec modestie et sans ridiculiser mes adversaires.
 8. J'apprécie toutes les bonnes performances, tant celles de mon club que les autres compétiteurs.
 9. Je me rappelle que les entraîneurs, les administrateurs et les officiels sont là pour m'aider. J'accepterai leurs décisions et je leur témoignerai du respect.
 10. Je respecte le bien d'autrui.
-



Code d'éthique du parent

À titre de parents d'un athlète du club d'athlétisme Zénix de la Mauricie, mon propos et mon comportement démontrent que :

1. Je comprends que mon enfant exerce l'athlétisme pour son plaisir et non pour le mien.
2. Je considère la victoire comme l'un des plaisirs du sport, je dédramatise la défaite et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage.
3. Je respecte les entraîneurs et les administrateurs pour leur travail. Si un problème survient, j'en discuterai avec eux en privé.

Isabelle Dufresne,
Présidente

4. Je comprends la tâche difficile des officiels et je respecte leurs décisions.
5. Je reconnais les bonnes performances de mon enfant comme celles des autres compétiteurs.
6. J'accepte les limites de mon enfant et je juge objectivement de ses possibilités.
7. Je m'efforce de connaître les règles de l'athlétisme pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et des officiels.
8. Je donne à chaque fois que mon enfant donne son meilleur, le sentiment qu'il est un gagnant en le félicitant pour sa sportivité et sa persévérance.
9. J'inculque à mon enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et d'honnêteté.
10. Je ne tolère ni n'encourage la violence physique ou psychologique.
11. J'encourage mon enfant à développer ses habiletés et son esprit sportif en l'encourageant ainsi que les autres athlètes du club.



Code d'éthique de l'administrateur

À titre d'administrateur du club d'athlétisme Zénix de la Mauricie, mon propos et mon comportement démontrent que :

1. Je reconnais l'athlète comme la personne à privilégier, c'est ce qui motive toutes mes décisions et mes actions.
2. Je m'assure qu'une chance égale soit offerte à tous les athlètes indépendamment de l'âge, du sexe, du niveau de performance, de l'origine ethnique ou de l'orientation sexuelle.
3. Je m'assure que l'encadrement des athlètes est exercé par des intervenants compétents et respectueux des principes véhiculés par le club Zénix de la Mauricie et la Fédération québécoise d'athlétisme.
4. Je valorise auprès des bénévoles l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité.
5. J'exerce une surveillance étroite sur le comportement de tous les membres de mon club et j'écarte les bénévoles qui ne sont pas au service des athlètes et de l'athlétisme.
6. J'encourage les entraîneurs et les administrateurs à participer à des stages de perfectionnement.

Isabelle Dufresne,
Présidente

7. Je valorise et j'exige le respect envers les officiels.
8. Je prends tous les moyens nécessaires pour que la violence soit absente de notre club.
9. Je m'assure que les lieux, les installations, les équipements et les règlements correspondent aux intérêts et aux besoins des athlètes.
10. Je travaille en collaboration avec les entraîneurs et la Fédération d'athlétisme pour l'avancement des athlètes de mon club.
11. Je maintiens des contacts continus avec le milieu de l'athlétisme et tous les organismes ou personnes liées à l'athlétisme.
12. Je distribue le code d'éthique aux athlètes, aux parents, aux entraîneurs ainsi qu'aux administrateurs.
13. En tout temps, j'agis avec prudence et diligence. Je dois faire preuve d'impartialité, de neutralité, de loyauté et d'intégrité dans l'accomplissement de mon mandat.
14. J'éviter de me placer dans une situation de conflit entre mon intérêt personnel et mes obligations de bénévole.
15. J'évite d'influencer la nature des orientations et des décisions prises ou à prendre par le CA si mes objectifs sont divergents ou contradictoires avec la mission et les engagements de la Fédération québécoise d'athlétisme.
16. Je considère l'ensemble de mes collègues comme des collaborateurs essentiels.
17. J'adopte un comportement qui favorise la bonne entente, le dialogue et la concertation.
18. Je suis conscient que je dois recruter et préparer la relève si je décide de ne pas renouveler mon mandat.
19. Je suis dans l'obligation de transmettre à mon successeur tout dossier ou document appartenant au club étant en sa possession.



Code d'éthique de l'entraîneur

À titre d'entraîneur du club d'athlétisme Zénix de la Mauricie, mon propos et mon comportement démontrent que :

1. Je connais et respecte les règles écrites et non écrites de l'athlétisme et je les défends en tout temps.

Isabelle Dufresne,
Présidente

2. Je respecte les décisions des officiels, j'appuie ces derniers en tout temps et j'exige un comportement similaire de mes athlètes et mes parents.
3. Je vois à ce que tous mes athlètes obtiennent une « instruction », un soutien et une occasion de participer. Je me prépare en conséquence.
4. Je respecte mes athlètes et je ne les ridiculiserai pas et ni ne crierai pour des erreurs commises ou pour une mauvaise performance. Je retiens que les athlètes doivent avoir du plaisir et doivent être encouragés à avoir confiance en eux.
5. Je vois à ce que l'équipement et les installations soient sécuritaires et conviennent à l'âge et aux aptitudes des athlètes.
6. Je retiens que les athlètes ont besoin d'un entraîneur qu'ils peuvent respecter. Je les félicite fréquemment et je leur montre l'exemple.
7. Je porte une attention particulière aux athlètes moins talentueux qui méritent et ont besoin d'une attention particulière.
8. J'obtiens la formation requise et je continue à me perfectionner comme entraîneur.
9. Je travaille en collaboration avec les officiels et les administrateurs du club Zénix pour l'avancement des athlètes, du club et de la Fédération d'athlétisme.
10. Je ne tolère ni n'encourage la violence physique ou psychologique et la consommation de produits non autorisés par tous les membres de notre club.
11. Je sensibilise les athlètes à l'esprit sportif et je dédramatise la défaite et les sous-performances.
12. J'évite toute consommation de boissons alcooliques ou de drogues devant les athlètes lorsque que j'exerce mon mandat d'entraîneur. Je les sensibilise aux problèmes reliés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif. * Une consommation en mangeant sera permise aux entraîneurs lors d'un repas au restaurant avec leurs athlètes.
13. Je vois à ce que l'âge et le niveau de performance des athlètes soient considérés dans le programme de développement, la planification des entraînements et la mise en application des règlements.

Isabelle Dufresne,
Présidente